



**DGA Territoires**

Direction Attractivité et Qualité de Vie

DAQV - Pôle Expertise

Affaire suivie par : Eliane BELISSONT  
Poste: 80.05

**2018-CP-6546**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du vendredi 21 septembre 2018**

**POLITIQUE A04 ENVIRONNEMENT**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AGENCE DES ESPACES  
VERTS POUR L'ENTRETIEN DES FORETS REGIONALES**

Code secteur      A0401  
Secteur            Trame Verte et Paysage  
Programme        Espaces naturels sensibles

Données budgétaires	EPF
	CP 2018
Montant actualisé	169 000 €
Montant déjà engagé	3 000 €
Montant disponible	166 000 €
Montant réservé pour ce rapport	<b>150 000 €</b>

Il vous est proposé d'adopter pour 2018 une convention entre le Conseil départemental des Yvelines et l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France pour contribuer aux dépenses d'entretien de trois espaces naturels régionaux yvelinois ouverts au public.

Etablissement public de la Région Ile-de-France en matière d'espaces naturels et agricoles, l'Agence des Espaces Verts (A.E.V) assure pour le compte de la Région, dans les Yvelines, l'entretien, la gestion et l'aménagement de 10 sites régionaux majoritairement ouverts au public, soit 2 970 ha.

La convention de partenariat conclue entre le Conseil départemental et l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France visant à articuler leurs présences foncières et stratégies respectives en matière d'acquisition et de valorisation des espaces naturels est arrivée à échéance fin 2017. Celle-ci prévoyait notamment le financement par le Département de l'entretien de propriétés régionales.

L'A.E.V sollicite un financement du Conseil départemental pour l'entretien des sites suivants, représentant un total de 1 532 ha dans les Yvelines :

- la Forêt de Rosny (1 242 ha) située sur les territoires de Rosny-sur-Seine, Bréval, Jouy-Mauvoisin, Perdreauville et Rolleboise,
- le Domaine de Flicourt (37 ha) à Guernes, réserve naturelle et site ornithologique d'exception intégrée comme la Forêt de Rosny, dans le réseau Natura 2000,
- le Bois de Champ Garnier (253 ha) à Saint-Lambert-des-Bois, forêt qui constitue le berceau historique de l'abbaye de Port Royal des Champs.

Le Conseil départemental est sensible à l'action de l'A.E.V pour la préservation et la valorisation d'espaces naturels. Ces sites contribuent pleinement à la qualité du cadre de vie des Yvelinois et à l'offre d'espaces de loisirs notamment en Vallée de la Seine carencée en espaces ouverts au public.

Il vous est proposé d'adopter une nouvelle convention pour l'année 2018 (cf. annexe), le temps d'arrêter le cadre d'un partenariat renouvelé autour notamment des enjeux de compensation environnementale et de leur prise en compte à l'échelle régionale.

Cette convention porte sur la prise en charge par le Conseil départemental des frais de fonctionnement liés à l'entretien des espaces régionaux précités, à hauteur de 150 000 € pour l'année 2018. Ces frais recouvrent :

- la maîtrise d'œuvre pour la définition des travaux d'entretien et leur suivi par l'A.E.V,
- la surveillance du site,
- les travaux d'entretien liés aux milieux naturels et à l'ouverture au public,
- les moyens de fonctionnement liés aux opérations concernées par la présente convention.

*En conséquence, si cette proposition vous agréé, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :*